



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.11/L.1  
1er décembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce  
et du développement  
Réunion d'experts sur les relations entre les PME  
et les sociétés transnationales en vue de promouvoir  
la compétitivité des PME  
Genève, 27-29 novembre 2000  
Point 3 de l'ordre du jour

RELATIONS ENTRE LES PME ET LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES  
EN VUE DE PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

**Conclusions de la Réunion d'experts**

1. La Réunion d'experts sur les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME a eu lieu à Genève, du 27 au 29 novembre 2000, avec la participation d'environ 65 experts de pays en développement, de pays développés et de pays en transition. Les représentants de plusieurs sociétés transnationales, des chefs de petites et moyennes entreprises, et des responsables d'organismes d'appui aux PME et d'organismes internationaux tels que la Commission économique pour l'Europe, l'ONUDI, la BERD et le Secrétariat du Commonwealth, ont également participé à la Réunion. Dix-neuf experts ont présenté des exposés et plus de 30 experts ont soumis des communications à la Réunion.
  2. La Réunion d'experts fait partie des activités d'analyse et d'assistance technique de la CNUCED visant à la fois à renforcer les incidences sur le développement de l'investissement étranger direct (IED) et à promouvoir le développement des PME par l'établissement de liens
- GE.00-53300 (F)

avec des sociétés transnationales. Elle a été précédée par la Table ronde sur les sociétés transnationales, les PME et le développement organisée à l'occasion de la dixième session de la Conférence à Bangkok, en février 2000, et par l'Atelier international sur la modernisation technologique et l'amélioration de la gestion des petites et moyennes entreprises par l'établissement de liens avec des sociétés transnationales organisé conjointement par la CNUCED et Intel Malaysia en août 2000, à Penang (Malaisie).

3. Reprenant les conclusions de l'atelier de Penang, les experts ont poursuivi l'examen des politiques et des mesures encourageant l'établissement de liens entre les sociétés transnationales et les PME. Ils ont examiné le rôle des pouvoirs publics, les besoins des sociétés transnationales et la contribution des organisations internationales à la promotion de tels liens.

Les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement commercial favorable, s'agissant notamment des aspects réglementaires et juridiques, ainsi que de l'infrastructure physique et éducative nécessaire. Il était également important pour les gouvernements de créer des conditions appropriées pour que les PME puissent répondre aux besoins des sociétés transnationales. Les sociétés transnationales pouvaient aider les PME à s'adapter à la mondialisation en leur facilitant l'accès aux marchés, à la technologie, aux compétences et aux ressources financières. Pour établir des liens avec ces sociétés, les PME avaient besoin de stabilité concernant leurs perspectives et leur gestion. Les organisations internationales pouvaient contribuer à ce processus en appuyant des programmes répondant aux besoins exprimés et favorisant le renforcement des institutions. Les experts ont souligné que, étant donné que tout le monde avait un rôle à jouer dans ce processus, diverses formes de partenariat entre secteur public et secteur privé pouvaient être utiles à l'établissement de liens.

4. Les experts ont examiné la façon dont la mondialisation avait modifié la nature des réseaux de production et d'approvisionnement des sociétés transnationales, contribuant ainsi à promouvoir les liens, présents et futurs, entre sociétés transnationales et PME, et les raisons pour lesquelles les sociétés transnationales avaient besoin de tels liens pour mettre en œuvre leurs stratégies mondiales, pour lesquelles la flexibilité, le coût total et la rapidité étaient des facteurs primordiaux. Un certain nombre d'exemples ont été donnés des incidences positives que les liens entre sociétés transnationales et PME pouvaient avoir sur la croissance et le développement au niveau national. Dans ces exemples, les sociétés transnationales jouaient un rôle de point

d'ancrage ou d'agent de changement, et aidaient les entreprises locales à moderniser leur technologie et leur gestion.

5. Quelques experts ont toutefois fait observer que de nombreuses PME perdaient des occasions d'établir des liens avec des sociétés transnationales parce qu'elles n'étaient pas en mesure de satisfaire aux normes internationales de production de celles-ci du point de vue des prix, de la qualité, des délais de livraison, des normes de santé et de travail et des normes de protection de l'environnement. En particulier, les PME de certaines régions, notamment d'Afrique et d'Amérique latine, opéraient dans un environnement qui n'était pas favorable à l'entreprenariat et ne bénéficiaient souvent pas des services d'appui nécessaires pour acquérir la capacité de nouer des partenariats. Il a également été reconnu que les PME devaient avoir une vision stratégique de leur propre évolution et être prêtes à s'adapter aux nouvelles possibilités qui s'offraient afin de profiter des mesures prises pour favoriser l'établissement de liens.

6. Concernant le rôle spécifique des pouvoirs publics, les experts ont examiné la possibilité de cibler des investisseurs pouvant avoir des incidences positives sur le développement de l'économie locale, et ayant la volonté d'avoir de telles incidences. Les pouvoirs publics pouvaient aussi activement encourager les sociétés transnationales à contribuer au développement de l'économie locale, mais les initiatives en la matière de ces sociétés devaient être volontaires et non pas être imposées de l'extérieur.

7. De plus, les gouvernements pouvaient jouer un rôle de catalyseur en s'attachant à améliorer en permanence l'infrastructure physique et éducative, en particulier pour le développement des compétences techniques et des compétences de gestion, et en allégeant les contraintes administratives pour les sociétés transnationales et en particulier pour les PME. En collaboration avec le secteur privé, les pouvoirs publics pouvaient mettre en place des institutions d'appui (par exemple, des centres de formation et de perfectionnement des compétences) contribuant au transfert de technologie et à l'amélioration continue de l'éducation, ce qui aiderait les PME à s'engager dans un processus continu d'amélioration. Les gouvernements devraient envisager des mesures visant à aider les PME à investir dans leurs propres capacités, en particulier dans les domaines des technologies appropriées et de la R-D.

*Contribution des sociétés transnationales*

8. Les experts ont souligné la contribution que les sociétés transnationales pouvaient apporter à l'économie locale en travaillant avec des petites et moyennes entreprises et en les aidant ainsi à moderniser leur gestion et leur technologie. De partenariats entre secteur public et secteur privé pouvaient notamment naître des institutions d'appui dont les sociétés transnationales et les entreprises locales se partageraient la responsabilité et la direction. Les sociétés transnationales avaient considérablement profité de la déréglementation, de la privatisation et de la libéralisation du commerce et de l'investissement, et elles devaient en retour faire preuve de leur responsabilité sociale d'entreprise.

9. Les experts ont identifié un certain nombre de meilleures pratiques applicables par les sociétés transnationales pour la promotion de liens :

- Supprimer l'exécution de programmes visant à aider les PME à maîtriser la gestion de la qualité totale et à s'améliorer en permanence;
- Donner aux PME accès à leurs centres d'innovation et à leurs programmes internes de formation;
- Mettre à la disposition des PME des ingénieurs et des conseillers de gestion;
- Détacher temporairement du personnel auprès des PME;
- Tenir des consultations régulières pour évaluer les progrès.

10. Les experts ont également reconnu l'importance du rôle des sociétés transnationales concernant les aspects suivants :

- Partager avec les PME l'information nécessaire, autre que celle qui a trait aux compétences de base - concernant, par exemple, les tendances du marché et les plans pour l'avenir;
- Permettre aux PME d'engager des activités en dehors du pays d'accueil;

- Fournir aux PME des débouchés commerciaux supplémentaires de diverses façons - établissement de contacts commerciaux, négociation d'alliances stratégiques, foires commerciales, expositions itinérantes, etc.

11. Ils ont apprécié que les sociétés transnationales encouragent leurs partenaires PME à diversifier leur clientèle afin de ne pas être excessivement dépendantes d'un seul partenaire.

### *Rôle de la communauté internationale*

12. De nombreuses organisations internationales encourageaient le développement des PME, mais très peu se préoccupaient effectivement des liens entre sociétés transnationales et PME. Les programmes en la matière pouvaient aider les PME à se mettre en condition de nouer des partenariats et pourraient avoir davantage d'effets s'il y avait une meilleure coordination entre donateurs et bénéficiaires. Le fait d'y associer toutes les parties intéressées pourrait améliorer la viabilité des programmes d'appui aux PME.

13. Les experts ont suggéré que le secrétariat de la CNUCED s'acquitte des tâches suivantes :

- Établir une liste de principes de meilleures pratiques en vue de renforcer la compétitivité par la promotion de liens, à l'intention des gouvernements, des sociétés transnationales, des PME et des institutions d'appui intéressés;
- Poursuivre ses travaux de recherche sur les incidences de l'investissement étranger direct sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement des conditions d'approvisionnement d'une manière générale;
- Continuer de réaliser des études et d'organiser des débats intergouvernementaux sur des sujets a) sur lesquels il n'y avait pas d'accord, tels que l'impact des incitations économiques et des subventions sur les liens entre sociétés transnationales et PME, et b) qui avaient suscité un grand intérêt, tels que services financiers et programmes visant à promouvoir l'établissement de liens entre sociétés transnationales et PME dans des régions n'ayant pas encore bénéficié de tels programmes.